



Québec, le 3 septembre 2008

Monsieur Gilles Brunet
Chef du service des projets en milieu hydrique
Direction des évaluations environnementales
MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS
Édifice Marie-Guyart, 6ième étage, boîte 83
675, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Étude d'impact sur l'environnement – Projet de dragage d'entretien du bassin et du chenal d'accès de la halte nautique de Saint-Michel-de-Bellechasse – Réponses aux demandes d'informations complémentaires du Ministère
N./Dossier : 47063-200
V./Dossier : 3211-02-243

Monsieur Brunet,

Veillez trouver ci-dessous les réponses à votre demande d'informations complémentaires en date du 12 août dernier.

QUESTION

Navire de la Garde côtière auxiliaire canadienne

Nous vous rappelons qu'il serait pertinent que vous fassiez le point sur le navire de la Garde côtière auxiliaire canadienne qui est amarré à la halte nautique de Saint-Michel-de-Bellechasse. Il serait entre autres intéressant que vous spécifiiez la fonction de ce navire, la période où il se trouve amarré dans la marina et son tirant d'eau.

RÉPONSE

Deux unités de la Garde côtière auxiliaire canadienne sont stationnées en permanence durant la saison de navigation (mai à octobre) à la marina de Saint-Michel-de-Bellechasse afin d'assurer la sécurité nautique de cette portion du fleuve, plus précisément de Beaumont à Cap-Tourmente. Les deux unités sont les suivantes, L'AVISO 2 mesurant 25 pieds de longueur et ayant un tirant d'eau de 24 pouces et le TOM FÉLIX, avec 28 pieds de longueur et ayant 36 pouces de tirant d'eau. À noter qu'actuellement le TOM FÉLIX est limité dans ses déplacements par le manque de profondeur d'eau aux installations de la marina de Saint-Michel durant les mers basses.

QUESTION

Milieu biologique


L'initiateur doit apporter une correction à la section 2.3 et à la carte 2.5 du rapport principal d'octobre 2007. En effet, il doit ajouter l'habitat floristique du Marais-de-la-Pointe-de-La Durantaye, qui se retrouve à l'intérieur de la limite de la zone d'étude, mais qui n'est pas identifié dans l'étude.

RÉPONSE

La carte 2.5 révisée jointe aux présentes illustre la localisation de cet habitat. Le paragraphe suivant pourrait être ajouté à la section 2.3, plus particulièrement à la section 2.3.1.2 traitant des espèces végétales à statut particulier :

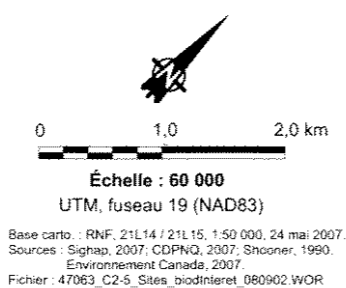
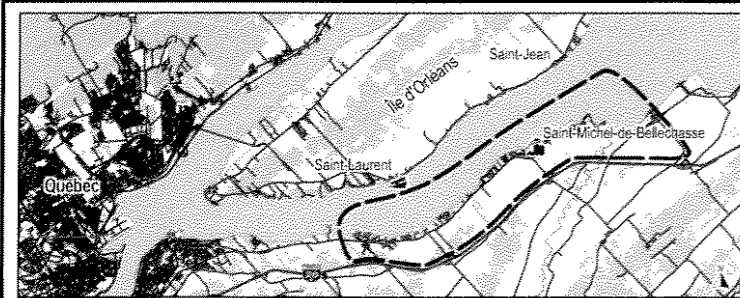
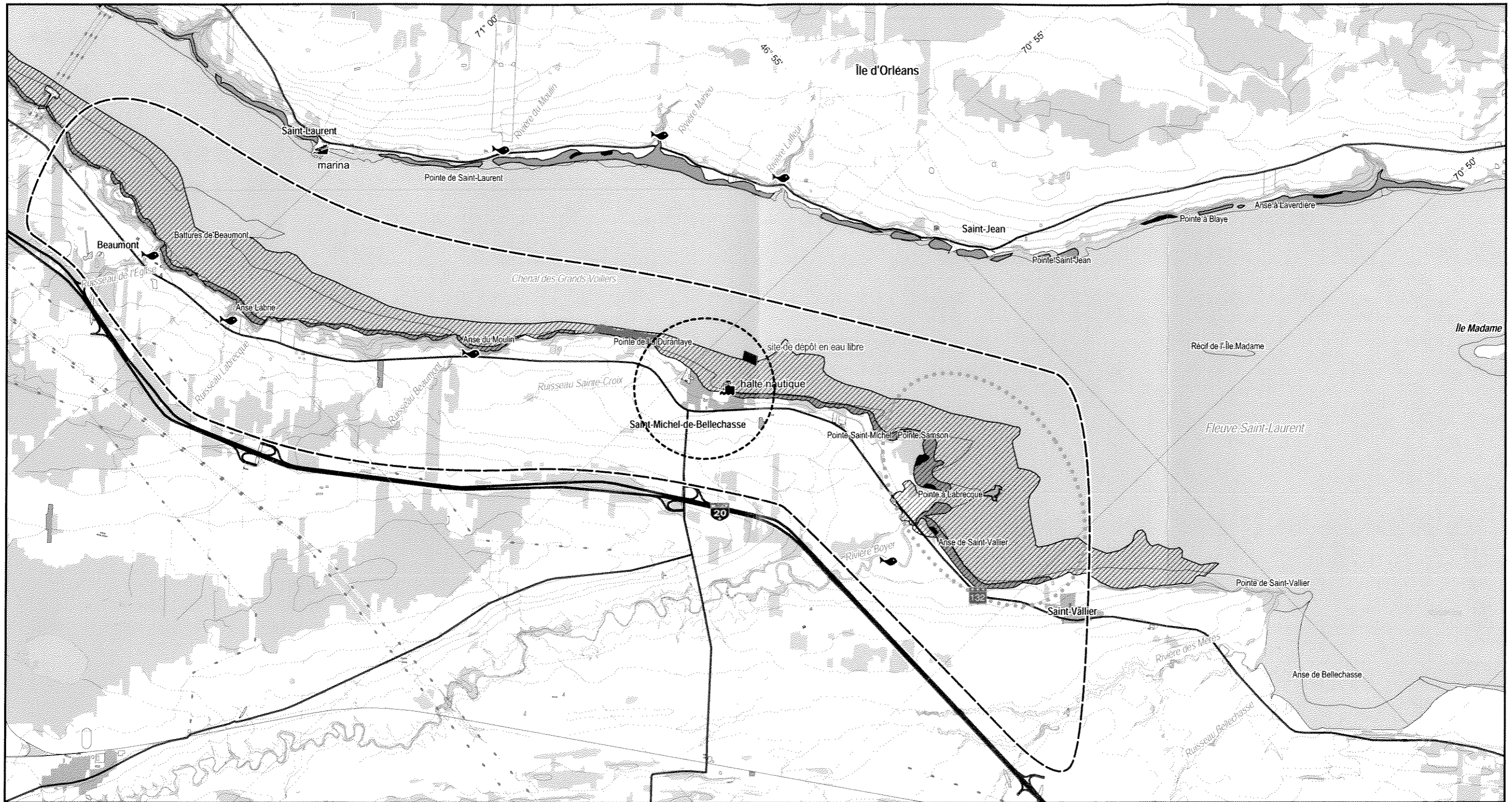
« On note la présence d'un habitat floristique à un peu plus d'un kilomètre en amont de la marina, soit celui du Marais-de-la-Pointe-de-La Durantaye. Cet habitat s'étire le long de la rive, entre la ligne naturelle des hautes eaux et la ligne des basses marées, et couvre une superficie de 14,3 ha. Il s'agit d'un habitat de deux espèces menacées (cicutaire maculée variété de Victorin, ériocaulon de Parker) associées à la zone intertidale. »

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions d'agréer, Monsieur Brunet, l'expression de nos meilleures salutations.



Jacqueline Roy, M.Sc., biologiste, PMP
Directrice par intérim, Secteur Environnement

c.c.: Sylvain Millaire, S.D.A.S.M.I.



- Limite de la zone d'étude**
 ————
Limite du secteur d'intervention
 - - - - -
- Végétation**
- Marécage
 - Marais
 - Habitat floristique du Marais-de-la-Pointe-de-La Durantaye

- Habitat du poisson - Aire de reproduction**
- Alose savoureuse
 - Doré jaune
 - Doré sp.
 - Éperlan arc-en-ciel
 - Esturgeon jaune
 - Gaspereau
 - Grand brochet
 - Meunier noir
 - Meunier rouge
 - Perchaude
- Frayère potentielle
- Refuge d'oiseaux migrateurs

Société de développement de l'Anse Saint-Michel Inc.
 Projet de dragage d'entretien du bassin et du chenal d'accès
 de la halte nautique de Saint-Michel-de-Bellechasse
 ÉTUDE D'IMPACT

SITES BIOLOGIQUES D'INTÉRÊT

ROCHE INGÉNIEURS CONSULTANTS

Septembre 2008

Carte 2.5
 (version révisée)